

Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert

Compte-rendu de la réunion du jeudi 16 avril 2015 tenue au restaurant Le Coq Rôti de Roberval à 16 h.

Étaient présents :

- Mmes **Aline Gagnon**, Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)
Monique Laberge, Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)
Isabelle Genest, représentante du secteur patrimoine, culture et autochtone
- MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)
Michel Doré, représentant des citoyens
Marc Morin, personne-ressource, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)
Alexandre Gauthier, secrétaire, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)

Était absente :

Mme Nicole Huybens, Laboratoire de recherche sur la non acceptabilité sociale (LARENAS) de l'Université du Québec à Chicoutimi

Était présente à titre d'observatrice :

Mme Anne Malamoud, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (OBV Lac-Saint-Jean)

La réunion est animée par Mme Aline Gagnon

Résumé des discussions

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mme Aline Gagnon souhaite la bienvenue à tous.

2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme. Aline Gagnon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour proposé.

4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2014

Mme Aline Gagnon demande aux membres s'ils ont reçu le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2014 et pris connaissance de son contenu. M. Michel Doré propose une dispense de lecture. Par conséquent, son adoption est proposée par M. Patrick Déry.

Mesure de suivi

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2014 sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**

5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU

Mme Aline Gagnon demande à M. Alexandre Gauthier de procéder à la lecture des suivis découlant de la dernière assemblée du comité.

Concernant le tableau des engagements d'EHO remis aux membres, M. Gauthier les avise qu'il en reste deux à compléter, soit le reboisement et la modification du calendrier où le débit esthétique est en vigueur. M. Marc Morin prend alors la parole pour expliquer les discussions entamées. Il rappelle qu'EHO entend faire preuve de souplesse et souhaite en arriver à une entente dans les meilleurs délais avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert pour le calendrier 2015 pour éviter toute improvisation. Mme Isabelle Genest s'interroge à savoir s'il sera possible, dans le cadre de cette éventuelle entente, de répondre favorablement à une demande particulière que pourrait formuler la Corporation? M. Morin

répond positivement, mais ajoute qu'EHO souhaite avant tout que ces discussions se déroulent à l'intérieur d'un cadre bien précis, d'où l'intérêt de s'entendre sur un calendrier respectant rigoureusement les conditions d'opération prévues dans les autorisations gouvernementales.

Pour ce qui est du reboisement, M. Morin indique que les travaux en zone 2 n'ont pas encore été effectués car la zone est encore le théâtre de travaux pour modifier la portion de la route qui donne accès au barrage et à la prise d'eau. Ces travaux sont prévus en vertu d'une entente avec le propriétaire du lot voisin. Ce dernier, dans le cadre de ses négociations avec EHO, a exigé que la pente soit augmentée à la fin de la période de construction afin de la rendre plus abrupte. Pour y arriver, du roc sera pris dans la zone 2 et ajouté à la pente pour lui permettre d'atteindre un niveau d'élévation à 17 %, dans la première portion et de 14 % dans la seconde. À la question d'un membre qui se montre perplexe face à l'intérêt de relever une pente qui avait été déjà adoucie, M. Morin répond qu'il s'agit de la demande particulière du propriétaire. De plus, l'élévation de la pente ne présentera aucune difficulté pour les véhicules de service d'EHO qui l'emprunteront pour assurer l'entretien des aménagements.

Quant au document visant à faciliter le traitement des requêtes adressées au comité, M. Gauthier indique qu'il n'y a eu aucune correspondance depuis la dernière réunion du comité, ce qui fait qu'il ne sera pas déposé.

6.0 DOCUMENTATION

M. Alexandre Gauthier informe les membres qu'EHO qu'ils ont reçu l'ensemble des documents nécessaires et que certains d'entre eux feront l'objet de discussions ultérieures au point 9.0.

7.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS

Aucune proposition d'avis ou de recommandation n'est formulée.

8.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS

M. Alexandre Gauthier rappelle qu'aucune communication n'a été adressée au comité de suivi depuis la dernière assemblée.

Mesure de suivi

- **Déposer un tableau mis à jour des requêtes soumises au comité à la prochaine réunion**

9.0 MISE À JOUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

M. Marc Morin fait le point sur les derniers travaux. Parmi les faits saillants, il souligne que le chantier a été d'une durée totale de 21 mois; qu'un total de 520 travailleurs, dont 483 provenaient de la région, y ont œuvré; que seulement huit (8) accidents ont été dénombrés, dont quatre(4) avec perte de temps; qu'un seul avis de non-conformité avait été transmis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) au cours de la dizaine de visites-surprises de l'inspecteur; et que 14 avis de déversements ont été rapportés.

À la suite du bilan de M. Morin, Mme Monique Laberge souhaite savoir si le nombre d'accident répertorié se situe dans la moyenne. M. Morin rappelle que c'est difficile à établir et qu'un accident est toujours un accident de trop. N'eût été du grave accident où un travailleur a chuté à l'intérieur de la centrale, le nombre de jours perdus en raison des accidents de travail aurait été largement inférieur à 71. Cette dernière statistique est tout de même considérée comme un excellent résultat dans le cadre d'un chantier de cette envergure. M. Morin tient à mentionner que la question de la santé et sécurité a été prise très au sérieux par EHO qui avait d'ailleurs une ressource exclusivement dédiée à cet aspect tout au cours du chantier.

Questionné sur l'avis de non-conformité, M. Morin indique qu'il est lié à de la machinerie qui n'utilisait pas de l'huile biodégradable. Le ministère a jugé que la machinerie en question, même si elle n'était pas dans la rivière, opérait à l'intérieur de la limite de 30 mètres. Il précise que cet avis a été remis dès le début des travaux, ce qui a donné une bonne idée du sérieux du ministère et donné le ton. Tous les entrepreneurs ont alors été sommés de s'ajuster. Les membres poursuivent la discussion au sujet des règles environnementales à respecter. M. Morin leur rappelle qu'elles sont toutes détaillées dans les différents certificats d'autorisation d'EHO qui sont en leur possession dans le cahier remis aux membres du comité.

Au sujet des 14 avis de déversement, M. Morin soutient que les contaminants ont tous été pompés et traités par une firme spécialisée sans causer de dommages. Les équipements utilisés ont ensuite été traités, ce qui prouve que rien n'a été laissé au hasard en ce qui a trait à la protection de l'environnement.



Mme Laberge souhaite revenir sur le bilan des emplois et demande les raisons qui ont poussé EHO à embaucher de la main-d'œuvre de l'extérieur et ce, même si le pourcentage est minime par rapport au total. M. Morin répond que cette main-d'œuvre de l'extérieur était en majeure partie liée à la fabrication et l'installation du groupe turbine-alternateur.

M. Michel Doré s'interroge à propos du respect du budget de 53,3 M\$. M. Morin se montre prudent à ce chapitre car il reste encore un contrat majeur à fermer, soit celui de Cégerco. Étant donné que quelques essais sont encore à réaliser une fois la saison touristique passée, le contrat du turbiner n'est également pas fermé complètement. Il indique tout de même qu'à ce jour, le budget prévu n'a pas été dépassé et qu'une somme est réservée pour régler le contrat. Il s'empresse également d'ajouter qu'EHO est une entité publique qui se doit de gérer avec minutie chaque dollar des contribuables, ce qui explique pourquoi elle se retrouve dans cette situation pour le contrat non-conclu. Une discussion s'ensuit sur le processus de soumission à respecter par les entités publiques et l'influence que ça peut exercer sur les relations avec les entrepreneurs.

M. Morin profite de la discussion pour aborder la stratégie adoptée dans le cadre du projet de la 11^e Chute développée en collaboration avec le Comité de maximisation des retombées économiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CMAX). Ainsi, le projet sera scindé entre 12 et 15 contrats. Les soumissions seront accordées sur la base des dessins de construction, ce qui laissera moins de place à l'interprétation et permettra un meilleur contrôle des coûts.

9.1 Retour sur la visite

Mme Aline Gagnon propose de revenir sur le sujet en toute fin de rencontre. Le point est donc reporté.

10.0 RAPPORT ANNUEL

Mme Aline Gagnon revient sur les obligations du comité de produire un rapport des activités et demande aux membres quel serait le moyen le plus approprié pour rendre compte à la population tout en rencontrant les obligations fixées par EHO.

Mme Isabelle Genest rappelle que ce suivi est nécessaire pour rendre compte à la population qu'il y a eu un gros travail de fait à ce chapitre. Pour sa part, M. Michel Doré suggère l'élaboration d'un rapport de mi-mandat pour faire état de la période de

construction et un autre portant sur la période d'exploitation. Mme Genest renchérit en suggérant que chaque membre devrait y contribuer en faisant état de l'ensemble de ses questionnements, commentaires, préoccupations ou autre en rapport avec son champ d'intérêt particulier. Devant ce constat, M. Alexandre Gauthier suggère que ce rapport pourrait être dévoilé à l'automne. D'ici là, il sera possible de donner suite à la suggestion de Mme Genest en rassemblant les informations et en les consignait dans un compte-rendu qu'il se propose de rédiger. M. Gauthier insiste cependant sur le fait que ce document intégrera seulement les questionnements, préoccupations et commentaires des membres et ne contiendra aucune information émanant d'EHO, conformément au protocole liant la société au comité. Mme Gagnon entend, de son côté, passer en revue les différents comptes-rendus de manière à regrouper les informations pertinentes et les ajouter à celles déjà amassées sur les activités du comité. Un rappel par courriel sera effectué à chaque membre avant la saison estivale dans le but de recueillir l'information des membres à temps pour la rédaction et présentation du document.

Mesure de suivi

- **Relancer les membres du comité par courriel avant la saison estivale afin de recueillir leurs préoccupations, commentaires, observations ou autres pour la rédaction d'un rapport d'activités du comité de suivi et son dévoilement à l'automne.**

11.0 REMPLACEMENT DU SIÈGE VACANT

Mme Aline Gagnon informe les membres à propos de ses démarches afin de trouver un éventuel remplaçant à M. Tommy Tremblay qui a dû quitter le comité après avoir été nommé directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD). Elle révèle que Mme Anne Malamoud, présente dans la salle, avait été désignée par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean pour remplacer M. Tremblay mais devant la mutation possible du comité de suivi pour intégrer le projet de la 11^e Chute, celle-ci se retrouverait alors dans une position délicate car elle est utilisatrice du site. Mme Gagnon mentionne que le siège va donc demeurer vacant pour le moment et qu'elle entend en rediscuter avec les membres du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO) et avec l'OBV afin de désigner un candidat pour remplacer M. Tremblay à ce siège.

12.0 11^e CHUTE : COMITÉ DE SUIVI

Mme Aline Gagnon confie aux membres qu'elle a discuté avec M. Alexandre Gauthier de la possibilité de modifier le mandat et la composition du comité de suivi afin d'intégrer le projet de la 11^e Chute dont le développement est presque complété et qui devrait entrer en période de construction à l'automne. Il faudrait alors ajouter au minimum deux sièges pour assurer la représentativité des parties intéressées par le projet de la 11^e Chute. Mme Gagnon lance la discussion et effectue un tour de table pour recueillir les impressions de chacun sur cette proposition préliminaire.

Cette possibilité amène M. Michel Doré à se questionner sur la structure même du comité car pour mieux refléter les préoccupations de tous et chacun, c'est l'OBV Lac-Saint-Jean qui devrait alors en assurer la responsabilité en lieu et place du CGRO. Pour sa part, Mme Isabelle Genest est d'avis que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan devrait être consulté pour assurer une meilleure représentativité, quelqu'un qui possède une meilleure connaissance du projet de la 11^e Chute. Pour Mme Monique Laberge, le comité devrait être indépendant de celui de Val-Jalbert car à ses yeux, ce ne sont pas les mêmes préoccupations. M. Marc Morin précise, de son côté, que la dynamique n'est pas la même en raison de la particularité du territoire où le projet est implanté qui est bordé de propriétaires riverains. Cette réalité risque d'augmenter de façon sensible le nombre de préoccupations formulées au comité et les avis et recommandations qui en découlent.

M. Doré s'interroge sur les moyens à envisager pour que ces gens se sentent bien représentés au sein du comité, dont l'idée de tenir des réunions en zone neutre. M. Alexandre Gauthier mentionne que s'il y a ouverture des membres, il se propose de réfléchir à une proposition qui répond aux préoccupations en termes de modifications au protocole d'entente, de représentativité et de fonctionnement. Cette proposition sera transmise aux membres par courriel afin de tâter le pouls de tous et chacun, y compris Mme Nicole Huybens qui est absente, avant une prise de décision finale.

Mesure de suivi

- **Transmettre aux membres du comité une proposition visant à élargir les activités au projet de la 11^e Chute. Cette proposition devra répondre aux préoccupations émises concernant les modifications au protocole d'entente, la représentativité et le fonctionnement.**

On revient au point 9.1- Retour sur la visite de la minicentrale

Mme Aline Gagnon propose d'effectuer un tour de table. Pour M. Michel Doré, tout a été très bien réalisé et intégré au site. Il faut que la nature fasse maintenant son œuvre. Pour Mme Isabelle Genest, ce fut l'occasion de porter un nouveau regard sur le site, elle qui avait manqué la précédente visite. Le mécanisme entourant la fabrication de l'électricité est très intéressant à apprendre. Par contre, certains travaux devront être réalisés par la Corporation du parc régional de Val-Jalbert pour compléter l'aspect paysager notamment. Elle apprécie également le fait que la centrale procure un nouvel accès à l'eau et offre un nouveau point de vue sur la rivière. Comme les éléments d'interprétation n'étaient pas encore installés, elle a bien hâte de revenir au cours de la saison estivale pour prendre connaissance du travail qui a été accompli à ce chapitre. En ce qui a trait à la sécurité, Mme Genest est d'avis que cet élément sera à revoir du côté de la Corporation car le talus est abrupt et facilement accessible pour les enfants. M. Morin précise qu'il y s'agissait d'un secteur boisé auparavant et que la situation va s'améliorer lorsque l'endroit sera reboisé et que la nature aura repris ses droits. Enfin, Mme Genest mentionne qu'il reste à voir comment la Corporation entend mettre en valeur les artefacts dans le secteur de l'ancienne scierie.

M. Patrick Déry partage le constat de sa collègue en ce qui a trait à la sécurité et a bien hâte également de constater comment la Corporation va prendre en charge le volet interprétation. Quant aux plantes, elles se marient avec le reste du site. Invitée par Mme Gagnon à prendre la parole, Mme Anne Malamoud, note que la création d'un lien avec le passé au chapitre de l'interprétation s'avère une avenue intéressante. L'intégration du bâtiment au site est réussie. N'ayant pas pris part à la visite, Mme Monique Laberge trouve néanmoins les observations émises fort intéressantes.

Étant donné que plusieurs observations formulées concernent l'aspect de l'interprétation de la centrale et la mise en valeur des vestiges, M. Doré se questionne à savoir s'il existe un mécanisme qui inciterait la Corporation à prendre en compte les commentaires formulés à ce sujet et permettrait au comité de s'assurer que ceux-ci ont fait l'objet du suivi approprié. Mme Genest ajoute que le comité pourrait formuler poliment une demande en ce sens afin d'obtenir des réponses. Quant à elle, Mme Gagnon souligne que le comité ne doit pas être mal à l'aise de s'enquérir de la planification prévue par la Corporation pour ces aspects. Après discussions, il est convenu que c'est EHO qui va initier la démarche auprès de la Corporation afin d'obtenir leur collaboration.

Mesure de suivi

- **EHO doit s'enquérir auprès de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert de la possibilité de prendre en compte les préoccupations formulées concernant l'interprétation et la mise en valeur des vestiges dans le secteur de l'ancienne scierie et d'y assurer un suivi, dans la mesure du possible.**

13.0 DIVERS

13.1 Inauguration de la minicentrale de Val-Jalbert

M. Alexandre Gauthier fait le point sur les préparatifs entourant l'inauguration de la minicentrale qui est prévue le 22 mai prochain. Un film racontant l'ensemble des étapes de la construction est en préparation et sera diffusé à cette occasion, en présence du Premier ministre du Québec M. Philippe Couillard et de nombreux invités d'honneur. Il s'attend à accueillir environ 200 invités. Les préparatifs s'effectuent en étroite collaboration avec la Corporation.

14.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Il est convenu que la prochaine réunion du comité de suivi se déroulera après la prochaine période de vacances. La date sera communiquée ultérieurement aux membres.

Mesure de suivi

- **Communiquer aux membres dans les meilleurs délais la date de la prochaine rencontre du comité de suivi qui devrait se dérouler après la prochaine période de vacances.**

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES MESURES DE SUIVI

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2014 sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**
- **Déposer un tableau mis à jour des requêtes soumises au comité à la prochaine réunion**
- **Relancer les membres du comité par courriel avant la saison estivale afin de recueillir leurs préoccupations, commentaires, observations ou autres pour la rédaction d'un rapport d'activités du comité de suivi et son dévoilement à l'automne.**
- **Transmettre aux membres du comité une proposition visant à élargir les activités au projet de la 11^e Chute. Cette proposition devra répondre aux préoccupations émises concernant les modifications au protocole d'entente, la représentativité et le fonctionnement.**
- **EHO doit s'enquérir auprès de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert de la possibilité de prendre en compte les préoccupations formulées concernant l'interprétation et la mise en valeur des vestiges dans le secteur de l'ancienne scierie et d'y assurer un suivi, dans la mesure du possible.**
- **Communiquer aux membres dans les meilleurs délais la date de la prochaine rencontre du comité de suivi qui devrait se dérouler après la prochaine période de vacances.**

ANNEXE 2

**Comité de suivi du projet de minicentrale
hydroélectrique de Val-Jalbert**

*Réunion du 16 avril 2015 à 16 h
Restaurant Le Coq Rôti de Roberval
341, boulevard Marcotte*

Ordre du jour proposé

- 1.0 MOT DE BIENVENUE
- 2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2014
- 5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU
- 6.0 DOCUMENTATION
- 7.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS
- 8.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS
- 9.0 TRAVAUX DE CONSTRUCTION
 - 9.1 Retour sur la visite
- 10.0 RAPPORT ANNUEL
- 11.0 REMPLACEMENT SIÈGE VACANT
- 12.0 11^E CHUTE : COMITÉ DE SUIVI
- 12.0 DIVERS

Inauguration centrale Val-Jalbert

13.0 DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

***** Prenez note que cette réunion sera précédée d'une visite des installations à compter de 14 h 30. Rendez-vous au bâtiment d'accueil du Village historique de Val-Jalbert.**